# P'tit Journal
## saint-victor montvianeix
informations communales

semestriel
numero 63
avril
septembre
2019


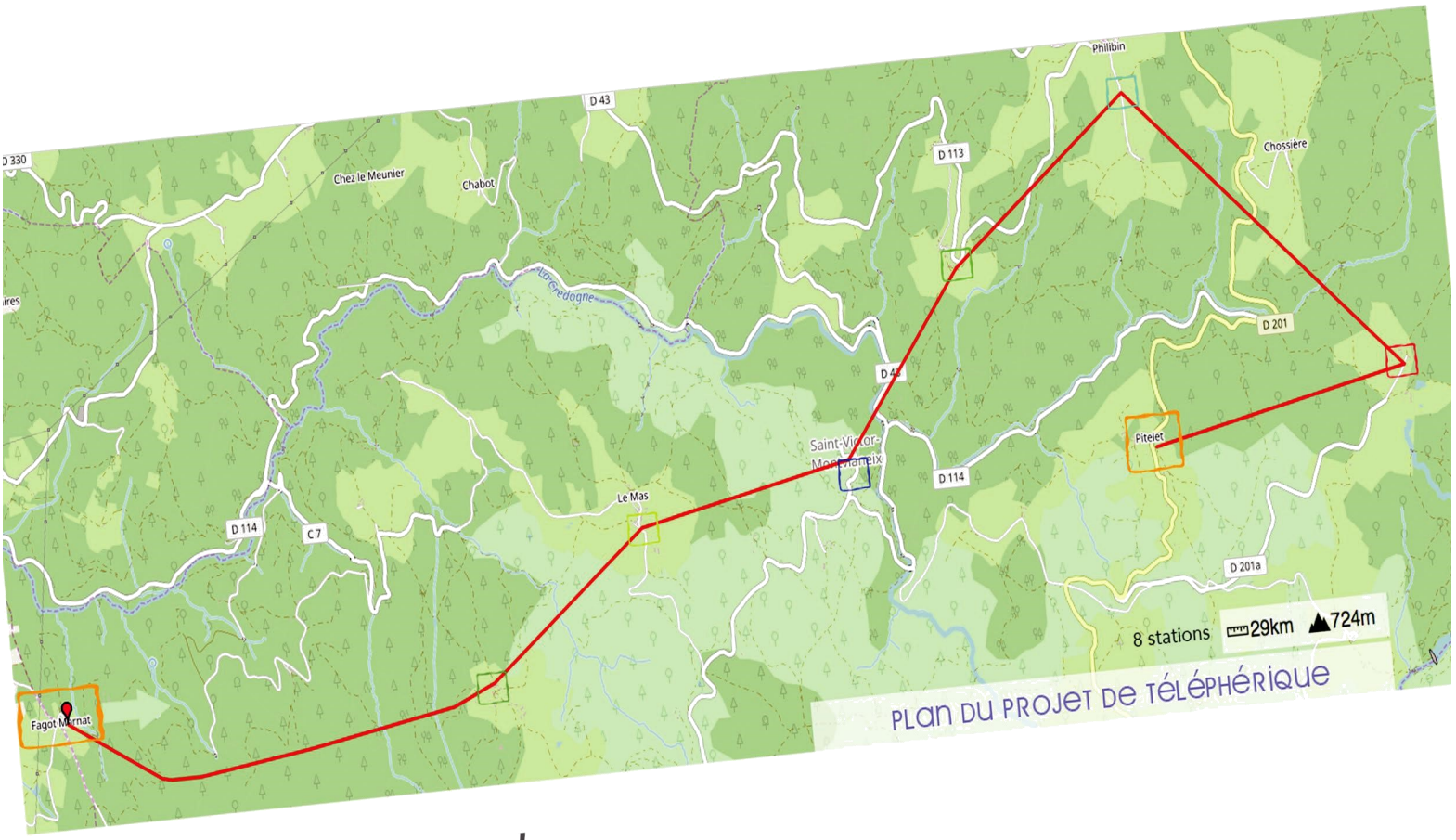


## Dernière Minute !

Alors que la ville de Thiers renonce à son **téléphérique** ; St-Victor entame l'étude de faisabilité d'un projet similaire pour relier le haut et le bas de la commune, favoriser les échanges entre les habitants et dynamiser notre territoire.
**Dossier complet dans notre prochain numéro.**

## sommaire

flashez


- état civil
- informations communales
- compte-rendus des conseils municipaux
- l'agenda de saint-victor

## ÉDITO DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Voici venue, en même temps que le printemps, notre première édition 2019 du P'tit Journal.

Vous y trouverez, de page en page, les évènements qui se sont déroulés ces six derniers mois. Loin de l'agitation qui a secoué le pays depuis le mois de décembre, nous goûtons le calme de notre petit coin, tout en ne perdant pas de vue les préoccupations de la plupart d'entre nous. Chacun est bien conscient que la société est en pleine mutation et n'en apprécie que plus la vie à la campagne.

Décembre a vu la tenue d'élections complémentaires qui ont renforcé l'équipe municipale de quatre nouveaux conseillers en train de s'intégrer, il s'agit d'Anny GARNIER, Fanny GIRARD-PUPIN, Christian RODIER et Thierry LESUEUR. Il reste un an avant les élections municipales de 2020 et il reste de nombreux dossiers à traiter.

Vous découvrirez dans cette édition la liste des « entrepreneurs » de notre commune prouvant, s'il en est besoin, qu'elle sait se montrer dynamique. Le dernier recensement montre une stabilité dans la population, notre belle commune sait se montrer attractive.

Le projet Airmax poursuit son développement et apportera bientôt une nette amélioration au chapitre des communications.

L'opération de reprise des biens de section au profit de la commune pour leur mise en valeur est en train de s'achever, permettant à l'avenir d'assurer des revenus et protéger une partie des paysages tout en préservant la biodiversité.

Je vous laisse le soin de découvrir cette édition et vous souhaite bonne lecture en vous assurant de mon dévouement.

*Le Maire,*
*Serge FAYET.*

## IMPORTANT

### URBANISME

*Après avoir constaté que de nombreux travaux de construction ou d'amélioration d'habitation sont réalisés sur le territoire de la commune sans autorisation d'urbanisme, nous vous rappelons que tous travaux nécessitent le dépôt d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable.*

*Aussi, nous vous invitons à contacter le secrétariat de mairie au 04.73.94.30.16 afin de connaître les modalités de déclaration auxquelles vous êtes soumis selon votre projet.*

*Par ailleurs, pour tout renseignement, démarches liées aux autorisations (déclarations préalables, permis de construire,…), les usagers peuvent joindre le service Urbanisme de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, situé au 12 rue de Barante à Thiers, qui accueille désormais le public :*

***du lundi au vendredi***
***de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,***
*à l'exception du mardi après-midi*

*au **04.73.80.88.84** ou par e-mail à **urbanisme@cctdm.fr***


Édition : Avril 2019 / Responsable de publication : Serge FAYET, Maire / Document imprimé par nos soins

TARIFS COMMUNAUX - NUMÉROS UTILES

# NUMÉROS UTILES

**Mairie :** 04.73.94.30.16
Adresse mail : mairie-de-st-victor@wanadoo.fr
Ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Sous-Préfecture de Thiers :** 04.73.80.80.80
26 rue de Barante - 63300 THIERS

**Centre des Finances Publiques**
Pour le recouvrement des impôts et les paiements
Service des Impôts des Particuliers (SIP)
Avenue du Bon Repos - BP 121 - 63303 THIERS
Tél : 04.73.51.77.11
Pour la gestion du cadastre
Service des Impôts des Particuliers (SIP)
49 rue de Toulon - BP 10047 - 63206 RIOM Cedex
Tel : 04.73.64.49.40

**Enedis Urgence :** 09.72.67.50.63

**Signaler un équipement Orange endommagé sur la voie publique :**
https://dommages-reseaux.orange.fr
*(Pensez à relever le n° du poteau et la couleur de l'étiquette)*

**Thiers Dore et Montagne**
**Communauté de Communes TDM**
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS - 04.73.53.24.71
Service déchets ménagers :
04.73.53.93.08 / accueil.dechets@cctdm.fr
Horaires déchetterie de Saint-Rémy-sur-Durolle :
Du lundi au samedi inclus
de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

# TARIFS COMMUNAUX 2019

**Photocopies :** 0.15 € en noir & blanc et 0.50 € en couleur

**Concessions**
Trentenaire : Simple - 150 € / Double - 300 €
Cinquantenaire : Simple - 200 € / Double - 400 €
Case columbarium : 15 ans - 150 € / 30 ans - 300 €

**Eau**
Location compteur d'eau - 35 €/an
Prix du $m^3$ : 1.40 €
Redevance Agence de l'Eau : 0.23 €/$m^3$
Création branchement réseau d'eau potable : 500 €
Pose compteur neuf : 80 €
Enlèvement compteur d'eau : 50 €
Déplacement compteur d'eau : 380 €
Fermeture/ouverture compteur : 40 €

**Assainissement collectif**
Prix du $m^3$ : 0.80 €
Redevance Agence de l'Eau : 0.15 €/$m^3$
Création branchement eaux usées : 400 €
Création branchement eaux pluviales : 120 €
Création branchement eaux usées et eaux pluviales : 500 €

ÉTAT CIVIL

## Naissances

**BUTIN FERRIER Miloan, Vassili, Thobias** né le 12 février 2019, fils de BUTIN Jonathan et FERRIER Marie, domiciliés lieudit « Mazelier »

**CHAUMAT ARNAUD Yzao,** né le 13 février 2019, fils de CHAUMAT François et ARNAUD Stéphanie, domiciliés lieudit « Le Mas »

## Parrainages civils

**Léa et Chloé TEYSSOT**
filles de Didier et Muriel TEYSSOT**,** le 06 octobre 2018

## PACS

**DE MELO FREIRE Nuno, Manuel et VIAL Emilie, Carole, Annie,** le 25 octobre 2018

## Décès

**CHAPUT Guy, Claudius**, 83 ans, décédé le 02 janvier 2019, à Montluçon (Allier)

**KHARFALLAH Rachid**, 64 ans, décédé le 12 janvier 2019, à Vichy (Allier)

**KOPPE Jacques**, 78 ans, décédé le 08 février 2019, à Nantes (Loire-Atlantique)

**FREDOUELLE Hélène née LANCEMENT**, 70 ans, décédée le 16 février 2019, à Clermont-Ferrand

**DASSAUD Guy**, 89 ans, décédé le 20 février 2019, à Clermont-Ferrand

INFOS COMMUNALES

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le service des Déchets ménagers de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, dont nous dépendons, a engagé une réflexion sur l'optimisation des tournées de collecte des déchets ménagers dans le but de réduire les dépenses énergétiques liées à ce service.

Ainsi, ils proposent aux communes d'étudier l'installation de bacs collectifs pour certains villages. Cette démarche a déjà été engagée à Saint-Victor-Montvianeix, notamment au Village de Roddier.

Par ailleurs, des regroupements ont également été réalisés pour les villages de La Vachie / Sarey, Les Etivaux / Les Roux et La Plantade / Les Robinots.

Un groupe de travail a été constitué au sein du conseil municipal afin d'étudier la possibilité de mettre en place des regroupements pour d'autres villages.

# NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La circulaire NOR : INTA1830120J du 21 novembre 2018 revient sur les nouvelles modalités de tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée le répertoire électoral unique (REU). Elle facilite également les modalités d'inscription sur les listes électorales. Deux lois organiques du 1er août 2016 (n° 2016-1046 et 2016-1047) étendent cette réforme aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France ainsi qu'aux Français établis hors de France. L'ensemble de ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2019.

Ces lois introduisent ainsi plusieurs dispositions de nature à faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales. Il sera désormais possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin (transitoirement en 2019 jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin). Les conditions d'inscription sur les listes électorales sont en outre élargies, notamment aux jeunes de moins de 26 ans qui pourront s'inscrire sur la liste électorale de la commune où résident leurs parents ainsi qu'aux personnes ayant la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle de la commune depuis au moins deux ans.

Cette réforme met fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Les listes électorales, établies par commune et non plus par bureau de vote, seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. De ce fait, le rôle de chaque acteur évolue considérablement.

Désormais, l'Insee procédera d'office à plusieurs inscriptions et radiations, notamment pour les jeunes majeurs, les personnes naturalisées, les électeurs décédés, les électeurs ayant demandé à s'inscrire dans une autre commune, et les personnes privées du droit de vote.

Les maires se verront transférer, en lieu et place des commissions administratives, supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle nommées par le représentant de l'Etat dans le département.

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

À partir du 1er avril 2019, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne organise à nouveau des **tournées de collecte des encombrants ménagers** sur les 30 communes du territoire.

L'objectif est de prévenir les dépôts sauvages et récupérer des objets pouvant être réemployés plutôt que d'être jetés.

Cette collecte, réalisée par l'entreprise à but d'emploi ACTYPOLES, est réservée aux particuliers.

Pour bénéficier de ce service gratuit, il est obligatoire de s'inscrire au **04.73.80.98.42.**

**La journée de collecte à Saint-Victor-Montvianeix est prévue**

**Mercredi 05 juin 2019**

# Loi Labbé :
# Votre jardin sans pesticides*

## Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

**Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.** Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

### Des solutions alternatives existent !

**Planter des plantes locales**, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

**L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr**

### Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

**Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com**

**Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*
*Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.*

# Utilisation de la voirie pour les chantiers d'exploitation forestière

La Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne est la deuxième intercommunalité la plus boisée du département. Son taux de boisement atteint 59 % avec environ 37 000 hectares boisés appartenant à plus de 13 000 propriétaires.

Ces forêts produisent du bois, une ressource locale valorisée par de nombreuses entreprises du territoire ou implantées à proximité. Or, la récolte du bois et son transport nécessitent un réseau de desserte avec des investissements conséquents pour la création ou l'entretien des voies. Ce réseau est d'ailleurs souvent utilisé indépendamment des chantiers forestiers (randonnée, VTT…).

Pour mieux gérer l'utilisation de la voirie rurale et communale, la Communauté de Communes, le Parc Livradois-Forez, l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme et l'interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé en 2018 plusieurs temps d'échanges entre élus locaux et entreprises forestières. Ces échanges ont mené à la mise en place dès cet hiver d'un « mode opératoire » dont les principes sont les suivants :

- les personnes qui organisent un chantier d'exploitation forestière sont invitées à avertir la mairie de la commune concernée à l'avance (= souvent les **entreprises** qui achètent des bois « sur pied », mais aussi les **propriétaires** qui vendent leurs bois « bord de route ») ;
- un **réseau d'élus référents** est constitué pour pouvoir retourner des informations utiles à la bonne organisation des chantiers : zones fragiles, présence de réseaux enterrés… ;
- des états des lieux de voirie avant et après chantier peuvent être demandés.

En résumé, il s'agit de favoriser les échanges volontaires et de promouvoir les bonnes pratiques pour prévenir les problèmes plutôt que gérer des incompréhensions ou des conflits.

Divers documents sont téléchargeables sur les sites territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr (rubrique Modes op') et www.parc-livradois-forez.org (Valoriser > Forêt - filière bois) :

- plaquette de présentation du mode opératoire
- fiche de chantier pouvant être utilisée pour les transferts d'informations entre entreprises, communes, propriétaires et services de l'État (DIRECCTE)
- exemple d'état des lieux de voirie

L'efficacité de la démarche dépendra de l'implication de tous. Au-delà des propriétaires forestiers, l'ensemble de la population est invitée à participer en privilégiant le dialogue et le respect mutuel dans les forêts.

# Poursuite d'une animation territoriale forestière sur la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne

**Sébastien DELLA-GIUSTINA, animateur territorial forestier**, est à la disposition de tous les propriétaires forestiers du territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour leur apporter des conseils gratuits, sur toutes les questions qui concernent la forêt (sylviculture, reboisement, vente des bois, droit, règlementation, aides forestières mobilisables, etc.)

L'objectif poursuivi s'inscrit dans la continuité d'une stratégie forestière forte engagée depuis de nombreuses années par le territoire de Thiers Dore et Montagne* : dynamiser la mobilisation et la gestion forestière et par là même, la filière dans sa globalité ainsi que l'emploi.

Cette action innovante, proposée en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, permet également aux propriétaires forestiers que le souhaitent de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides *(aide au reboisement, dépressage, élagage et 1ère éclaircie, aide au regroupement du foncier forestier).*

Contact : Sébastien DELLA-GIUSTINA (06.01.42.50.46 / sebastien.della-giustina@puy-de-dome.fr).

Une permanence est également tenue :

- le 1er mardi de chaque mois de 9h à 12h à Courpière (Pôle Social, place Jean Payre)
- le 3e mercredi de chaque mois de 9h à 12h à Puy-Guillaume (Maison Roche, 17 avenue Anatole France)

*** Le saviez-vous ?**

*La filière forêt-bois constitue une filière économique très importante sur le territoire de TDM. Présente sur plus de 55% de la surface du territoire, elle participe à une grande diversité d'activités (industrielle, énergétique, touristique…) tout en assurant un rôle essentiel de préservation de la biodiversité et de stockage de carbone. Cela confère à cette filière une place stratégique.*

## Amicale Laïque de Pitelet

L'Amicale Laïque de Pitelet organise un repas dansant "**La Pâques Party**" le **dimanche 21 avril** à partir de 19h30. Au menu : assiette gourmande (rosette, jambon, viande froide, chips, fromage, dessert, café) et soirée dansante avec Maxisono pour 13 euros la carte.

Réserver auprès des amicalistes au **06 31 28 57 82** ou **04 73 94 01 45**.

## Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vient juste de reprendre ses activités ; après notre pause hivernale, nous voici prêt pour une nouvelle année. Le 17 mars dernier, s'est tenu notre 1er rendez-vous à Pitelet avec « l'Aligot saucisse ».

Nous sommes en plein préparatifs pour le **Marché Gourmand** qui aura lieu **samedi 27 juillet** à partir de 18h. La navette vient d'être réservée et nous essayons de trouver de nouveaux exposants pour cette 9ème édition. Petit rappel, la 1ère année nous avions servi 85 repas, l'an dernier 870 repas ; nous aimerions faire aussi bien cette année.

Le **samedi 19 octobre**, aura lieu à la Grange, la **5ème Fête des « Cucurbitacées »**. Pour cette occasion, nous aimerions faire participer les gens de la commune, en organisant un concours par village. En effet, nous voudrions que les habitant des villages qui le souhaitent, puissent créer une scène de vie, des personnages ou des animaux avec des cucurbitacées qui seraient, ensuite, exposés autour de La Grange avec un petit panneau au nom du village. Pour ceux qui le veulent : à vos plantations.

Vous avez des idées, vous aimez rigoler, envie de faire vivre notre petit territoire sans se prendre au sérieux, alors rejoignez nous au Comité : **04.73.94.39.70**.

## Club Rural

Le 18 décembre 2018, les membres du Club rural des aînés de Saint-Victor-Montvianeix ont organisé leur traditionnel « Repas de fin d'année ».

Au menu, chevreuil offert gracieusement par les chasseurs de la commune. L'ensemble des membres du Club rural tiennent à les remercier chaleureusement !

Ce moment convivial a été joyeusement animé : Andrée et Gary LLOYD ont apporté d'amusants gadgets qui ont fait la joie de tous !

## Association « Rando San Vitounas »

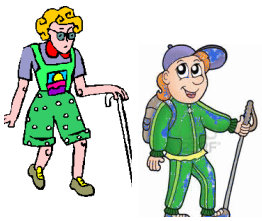

Un groupe de randonnée (marche loisirs ) est en cours de formation sur la commune de Saint-Victor-Montvianeix (et communes limitrophes)

- Distances de marche de 8 à 15 kms en général
- Découverte de la commune de Saint-Victor-Montvianeix (et limitrophes selon les parcours)
- Printemps, été, automne, possibilité de balade plus longue avec repas dans le sac
- Préparation de circuits pour balisage et plaquettes Parc Livradois Forez

*Pour tous renseignements contacter le 06 88 89 78 42 (laisser un message si répondeur) ou mail : randosanvitounas@gmail.com*

**Tous les marcheurs sont les bienvenus, venez découvrir notre belle commune !**

TRAVAUX

## Auberge de La Trappe

Les travaux d'isolation de l'Auberge de la Louvière sont enfin terminés !

Pour mémoire les travaux consistaient en l'isolation du plancher intermédiaire, la restauration de la cuisine avec des matériaux respectant les normes sanitaires et l'isolation extérieure avec de la laine de bois recouverte par un bardage.

Le coût final de ces travaux s'élève à 18 238.52 € HT, soit 21 886.22 € TTC.

L'État a participé à hauteur de 5 472 €.

Ce qui laisse un total de 16 414.22 € TTC à la charge de la collectivité répartis sur trois exercices budgétaires.

## Réseau d'eau potable

Suite à la détection de fuites, les agents municipaux ont dû intervenir sur différents réseaux, notamment :

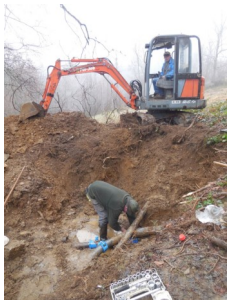

**CHOSSIERE** : Le 24 décembre 2018, suite au signalement d'un manque de pression à Philibin, une fuite d'eau a été trouvée dans le chemin en dessous du Château d'eau de Chossière. La fuite a été provoquée par les racines d'un gros frêne situé à proximité. La fouille a été réalisée avec l'aide d'Aimé DEPALLE. La « prise en charge » a été remplacée.

**LA GERBAUDIE :** Suite à la découverte d'une fuite d'eau au niveau d'une ventouse sur le réseau d'eau qui alimente le lieudit « La Gerbaudie », les agents municipaux ont dû, tout d'abord, rechercher la conduite d'eau, mettre en place une vanne d'isolement de ce tronçon de conduite, puis un fourreau, une bouche à clé, ainsi qu'un poteau ciment de repérage et de protection (passage de grumiers).

Après quoi, ils ont pu remplacer un tronçon de conduite, mettre en place une « prise en charge » pour installer une nouvelle ventouse et réparer la fuite.

PROJETS

## Aménagement des abords de La Grange et du cimetière

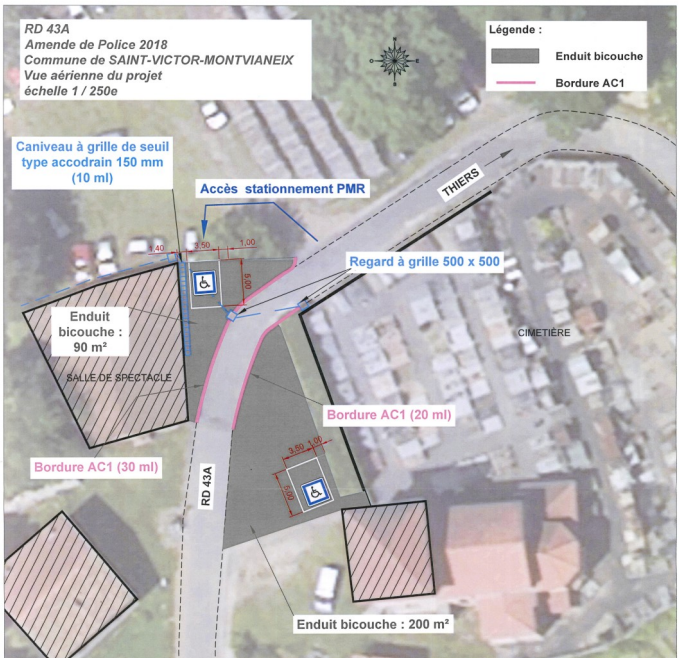


La commune envisage de poursuivre les trottoirs afin de sécuriser le cheminement des piétons entre le parking de la Mairie et la salle « La Grange » et matérialiser une place de stationnement proche de l'entrée de la salle communale et une autre proche de l'entrée du cimetière, afin de sécuriser le stationnement et le cheminement des personnes à mobilité réduite.

Les travaux consistent à poser des bordures AC1 sur une longueur de 50 ml, créer des trottoirs en enduit bicouche et créer deux stationnements PMR.

Le coût estimatif de ces travaux est de 14 750,00 € HT, subventionnés à hauteur de 7 500 € au titre de la répartition des Amendes de Police.

PROJETS 2019

## Réhabilitation du bâtiment Saint-André à La Trappe

La commune dispose actuellement d'un bâtiment servant d'atelier municipal destiné aux services techniques, situé à La Trappe, mais non adapté aux besoins et aux normes, notamment en termes de sécurité. Il est donc envisagé de réhabiliter le bâtiment « Garage Saint-André » situé à proximité.

Cette réhabilitation prévoit notamment la création d'un vestiaire, de sanitaires et d'un bureau pour les agents techniques dans une partie de ce bâtiment et l'autre partie sera affectée à un usage de garage pour stocker véhicules et matériel. La toiture doit être entièrement refaite. La façade sera reprise pour créer deux ouvertures adaptées pour le passage du tractopelle et du camion. Nous pourrons ainsi mettre en sécurité ces 2 véhicules.

Ces travaux devraient débuter en septembre 2019 pour se terminer en juin 2020.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **131 955 € HT**.

La commune a sollicité l'aide financière de l'État, du Conseil Départemental et de la Région pour un subventionnement total à hauteur de 80 % du montant HT du projet.

## Accessibilité

L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

C'est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire. La commune a déposé son Ad'AP auprès des services de l'État en 2016.

Afin de respecter l'engagement pris, la commune doit terminer les travaux de mise en accessibilité de ces bâtiments publics, à savoir :

- réalisation de places PMR et d'un cheminement d'accès aux bâtiments, pour le Cimetière/l'Église, La Grange et le Club Rural
- remplacement de la porte d'entrée du Club Rural (elle n'a pas la largeur utile de 0.77 m minimum)
- mise en place de bandes podotactiles, nez de marche et contremarche pour l'accès à l'Auberge de la Louvière
- pour la Mairie : mettre en place des contrastes visuels sur les portes vitrées, baisser la vitrine d'affichage extérieur et s'équiper d'une boucle à induction
- réalisation d'un chanfrein béton pour le ressaut d'accès à l'Église

AIRMAX

## Internet Haut Débit

Le projet est toujours d'actualité, l'association a connu une restructuration qui a un peu différé l'avancée des travaux.

Dans le futur immédiat, des antennes relais supplémentaires doivent être mises en place par secteur, par l'association, occasionnant un déplacement des techniciens sur le terrain.

# Conseil Municipal du 06 novembre 2018

## Convention de déneigement 2018/2019 avec les prestataires

Monsieur le Maire explique qu'il faut établir une convention pour le déneigement des voies communales pour la période hivernale 2018/2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'établir une convention avec Messieurs Martial BOST et Cyril DUMAS pour les prestations de déneigement des voies communales pour la période hivernale 2018/2019.

**FIXE** le tarif horaire d'intervention à 60 € H.T.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de déneigement avec chacun des prestataires

## Indemnités d'astreinte - Hiver 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07/02/2011 instaurant une période d'astreinte pour le déneigement concernant les agents des services techniques.

Il propose donc de renouveler la mise en place d'une période d'astreinte pour le déneigement des voies communales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'instituer le régime des astreintes selon les modalités suivantes :

- pour le déneigement des voies communales par les deux agents des services techniques.
- pour la période du 03 décembre 2018 au 28 février 2019.
- à raison de deux week-ends par mois par agent, du vendredi soir au lundi matin.

**PRECISE** que les périodes d'astreintes donneront lieu à rémunération et que les périodes d'intervention donneront lieu à compensation.

**CHARGE** le Maire de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur.

**AUTORISE** le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

## CCTDM - Modification statutaire n° 3

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5214-16 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1er janvier 2017 ;

**Vu** la délibération de modification statutaire n° 1 du Conseil Communautaire du 1er mars 2017 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 17.01395 en date du 5 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

**Vu** la délibération de modification statutaire n° 2 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2017 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 17.02557 en date du 27 décembre 2017 ;

**Considérant** que les statuts de la collectivité sont composés de 3 parties : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives et qu'après une fusion de communautés, la loi prévoit un délai de 2 ans pour harmoniser les compétences facultatives.

**Vu** le projet de statut présenté par le Maire.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de statut présenté et annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

# Conseil Municipal du 29 novembre 2018

## Factures Eau/Assainissement 2017 - Régularisation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 35/2017 du 28/03/2017 fixant une redevance assainissement composée d'une part fixe de 30 € et d'une part variable de 0.80 €/m$^3$ d'eau consommée.

Il explique que le conseil municipal souhaite annuler la facturation de la part fixe de 30 € et propose de procéder au remboursement de ce montant à chaque abonné concerné.

Il précise que cette opération concerne 70 abonnés pour un montant total de 2 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Décide** de procéder au remboursement de la part fixe assainissement de 30 €, appliquée sur la facturation 2017, à chaque abonné concerné.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget Eau/Assainissement 2018

## Budget Eau/Assainissement - Décision Modificative n° 3

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Il propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **LIBELLE** | **Dépenses** | | **Recettes** | |
| | Art. | Montant | Art. | Montant |
| Titres annulés sur exercices antérieurs | 673 | +2 100 € | | |
| Vente d'eau aux abonnés | | | 70111 | +2 100 € |
| **Total** | | **+2 100 €** | | **+2 100 €** |

Vote à l'unanimité.

# Conseil Municipal du 27 décembre 2018

**Réglementation des boisements - Procédure de renouvellement**

M. le Maire rappelle que la commune est soumise à une réglementation des boisements pour une période de 10 ans, de 2008 à 2018.

Cette réglementation arrivant à son terme, la commune doit engager une procédure de renouvellement.

Après sollicitation des services du Conseil Départemental en charge de ce dossier, il nous a été indiqué qu'il est devenu nécessaire de réaliser ces opérations en intercommunalité, par groupe de 10 communes environ ; et qu'il serait donc souhaitable que ce sujet soit abordé au niveau de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne afin que les services du Conseil Départemental puissent établir un planning.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DEMANDE** au Conseil Départemental d'engager une procédure de renouvellement de la réglementation des boisements, applicable sur le territoire de la commune de Saint-Victor-Montvianeix.

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

**Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS**

En application de l'article R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Par délibération n° 47/2017 du 23 mai 2017, le conseil municipal a décidé de fixer à 10, le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS, dont 5 membres élus par le conseil municipal.

Pour faire suite à la démission de M. CONSTANCIAS Hubert et à l'élection municipale partielle complémentaire des 09 et 16 décembre dernier, il y a lieu de procéder à l'électon des représentants au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**PROCEDE** à l'élection des ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :
MME GARNIER Anne-Marie
M. BLIN Stéphane
Mme DUCOURET Dominique
Mme GOUILLARDON Séverine
Mme PERI Sandrine

# Conseil Municipal du 06 février 2019

**Désignation des représentants de la commune au sein des commissions de la CCTDM**

M. le Maire rappelle la délibération n° 24/2017 du 27/02/2017 désignant les membres du conseil municipal participant aux différentes commissions thématiques mises en place au sein de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et ouvertes à tous les élus des conseils municipaux des communes membres.

M. le Maire détaille et explique les 11 commissions qui ont été mises en place au sein de l'intercommunalité.

Pour faire suite aux démissions de MM. BOYER Pascal et CONSTANCIAS Hubert et à l'élection municipale partielle complémentaire des 09 et 16 décembre dernier, M. le Maire propose aux conseillers municipaux nouvellement élus de participer à ces commissions.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **désigne** les membres suivants auprès des différentes commissions thématiques :

| Commissions thématiques | Nom et Prénom des représentants de la Commune |
|---|---|
| Finances | FAYET Serge |
| Tourisme | BLIN Stéphane |
| Services à la population | FAYET Serge |
| Aménagement, habitat, urbanisme | BLIN Stéphane<br>FAYET Serge<br>GIRARD Michel |
| Environnement, agriculture, forêt | DUCOURET Dominique<br>GIRARD Michel |
| SPANC - Gestion de l'eau et des énergies | BONNOT Marc<br>LESUEUR Thierry |
| Santé | DUCOURET Dominique |

- **précise** que la présente délibération se substitue à la délibération n° 24/2017 du 27 février 2017, à compter de ce jour.

## Désignation des délégués au Secteur Intercommunal d'Energie de Thiers

**Vu** le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, arrêté par le préfet le 30/03/2016 ;
**Vu** la délibération 2017-03-25-06 du 25/03/2017 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;
**Vu** la délibération du conseil municipal n° 44/2017 du 24/04/2017 approuvant la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme ;
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 17-01599 du 08/08/2017 approuvant la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme ;
**Vu** la délibération du conseil municipal n° 71/2017 du 07/09/2017 portant désignation des délégués de la commune de Saint-Victor-Montvianeix au SIE de Thiers ;
**Considérant** la démission de M. CONSTANCIAS Hubert et l'élection municipale partielle complémentaire des 09 et 16 décembre dernier, portant élection de 4 nouveaux conseillers municipaux ;
Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie de Thiers, en remplacement de M. CONSTANCIAS Hubert.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
**CONFIRME** la désignation de M. Marc BONNOT comme délégué titulaire,
**DESIGNE** M. Christian RODIER, comme délégué suppléant, pour siéger au SIE de Thiers.

## Désignation des délégués au Comité Syndical de Ciné Parc

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 22/2014 du 04/04/2014 portant désignation des délégués de la commune de Saint-Victor-Montvianeix au Comité Syndical de Ciné Parc ;
**Considérant** la démission de M. CONSTANCIAS Hubert et l'élection municipale partielle complémentaire des 09 et 16 décembre dernier, portant élection de 4 nouveaux conseillers municipaux ;
Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire pour siéger au Comité Syndical de Ciné Parc, en remplacement de M. CONSTANCIAS.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
**CONFIRME** les désignations suivantes :
Délégué titulaire : M. Stéphane BLIN
Délégués suppléants : Mmes Christiane BOST et Nathalie DUZELIER
**DESIGNE** Mme Anne-Marie GARNIER, comme second délégué titulaire, et Mme GIRARD-PUPIN Fanny, comme délégué suppléant.
pour siéger au Comité Syndical de Ciné Parc.

## Mise à jour des Commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.
**Considérant** la démission de M. CONSTANCIAS Hubert et l'élection municipale partielle complémentaire des 09 et 16 décembre dernier, portant élection de 4 nouveaux conseillers municipaux ;
Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour des membres des Commissions municipales.
Après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne au sein des commissions suivantes :

**Information/Communication :**
Vice-Président : Serge FAYET
Membres : Stéphane BLIN, Sandrine PERI, Anny GARNIER, Fanny GIRARD-PUPIN, Christian RODIER

**Eau/Assainissement/Captages :**
Vice-Président : Marc BONNOT
Membres : Thierry LESUEUR, Gary LLOYD, Christian RODIER

**Aménagement du territoire/Boisement :**
Vice-Président : Michel GIRARD
Membres : Marc BONNOT, Dominique DUCOURET, Séverine GOUILLARDON, Thierry LESUEUR

**Bâtiments/Cimetière :**
Vice-Président : Séverine GOUILLARDON
Membres : Marc BONNOT, Dominique DUCOURET, Christian RODIER

**Matériel roulant/Petit matériel :**
Vice-Président : Marc BONNOT
Membres : Aimé DEPALLE, Thierry LESUEUR

**Voirie/Signalisation :**
Vice-Président : Marc BONNOT
Membre : Thierry LESUEUR

**Animation/Tourisme/Culture :**
Vice-Président : Michel GIRARD
Membres : Stéphane BLIN, Bernard GARNIER, Sandrine PERI, GIRARD-PUPIN Fanny, Christian RODIER

**Report du transfert obligatoire de la compétence « eau » et de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au 1er janvier 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;
**Vu** la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment l'article 64 ;
**Vu** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
**Vu** les statuts du SIAEP Rive Droite de la Dore tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral n° 2014/20 en date du 22 avril 2014 et notamment l'article 2 ;
**Vu** l'exposé des motifs ;
**Considérant** qu'il convient de s'opposer au transfert obligatoire à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020 et se prononcer en faveur d'un report du transfert desdites compétences au plus tard le 1er janvier 2026 ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
**S'OPPOSE** au transfert à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020,
**ENVISAGE** une adhésion au SIAEP Rive Droite de la Dore pour la compétence eau et pour la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2020. Cette demande d'adhésion sera actée par une délibération ultérieure du Conseil Municipal après études préalables,
**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Aménagement des abords de La Grange et du cimetière**
**Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2019**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'en vue d'une inscription au programme 2019 « Répartition des Amendes de Police », il a été demandé à la Division Routière Départementale Clermont Limagne (s'agissant de travaux se situant sur le réseau routier départemental) d'étudier la sécurisation des abords de la salle communale La Grange et du cimetière.
Il soumet ce projet à l'assemblée dont le montant estimatif des travaux s'élève à 14 750 € HT.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
**ACCEPTE** le projet établi par la DRD Clermont Limagne pour un montant estimatif de 14 750 € HT.
**SOLLICITE** une inscription au programme 2019 « Répartition des Amendes de Police », subventionné par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au taux de 75 % plafonné à 7 500 €.

**Vente de terrain communal au village du Mas**

M. le Maire expose au conseil municipal la demande d'acquisition d'un pas de porte de Mme MICHAUX Roseline, au village « Le Mas » ; il s'agit d'une partie du Domaine Public.
Il présente à l'assemblée le plan de bornage réalisé à cette occasion et faisant apparaître la numérotation de la partie du Domaine Public à céder, à savoir la parcelle cadastrée section AK n° 384, pour une superficie de 76 ca.
Il précise que cette partie de terrain est attenante à ses bâtiments et dessert uniquement la propriété lui appartenant. Ainsi, le fait de céder ce terrain n'empêche nullement le passage des propriétaires voisins, et donc ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
**ACCEPTE** de céder la parcelle cadastrés section AK n° 384 pour une superficie de 76 m² au prix de 5 € le m², soit 380 €, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.
**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des opérations afférentes à ce dossier.

**Modification du tracé d'un chemin rural**

M. le Maire expose que dans le cadre des travaux de desserte forestière engagés par la commune en 2018, l'Indivision Guionin a donné son accord pour échanger :
- une partie du chemin rural dit « du Gas à Bariande », longeant les parcelles cadastrées section AL n° 92 et 93, qui n'est plus praticable,
- avec un chemin existant créé dans les années 1966/1967 lors de la réalisation du réseau d'eau potable mais non référencé au cadastre, et situé sur la parcelle cadastrée section AL n° 92, appartenant à l'indivision Guionin.

ceci afin de régulariser la situation de l'existant.
Il présente les documents d'arpentage délimitant :
la partie du chemin rural dit « du Gas à Bariande » qui sera cédé à l'Indivision Guionin
le tracé du chemin rural situé sur la parcelle AL n° 92 que l'Indivision Guionin va céder à la commune
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
**APPROUVE** le tracé du nouveau chemin qui remplacera une partie du chemin rural dit « du Gas à Bariande ».
**ACCEPTE** l'échange d'une partie du chemin rural dit « du Gas à Bariande » (qui n'est plus praticable), avec le chemin rural nouvellement délimité et situé sur la parcelle cadastrée section AL n° 92, appartenant à l'indivision Guionin.
**PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de chacune des parties pour moitié.
**AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique à venir et toutes pièces nécessaires à la réalisation des opérations afférentes à ce dossier.

# Conseil Municipal du 06 mars 2019

**Convention de fauchage des accotements des voiries communales - Saison 2019**

Monsieur le Maire explique qu'il faut établir une convention avec le prestataire Monsieur Mickaël FAYET, pour le fauchage des accotements des voies communales durant la période allant du 15 juin 2019 au 31 octobre 2019.

Il donne lecture de la convention et de son annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** d'établir une convention avec Monsieur Mickaël FAYET pour le fauchage des voies communales durant la période allant du 15 juin 2019 au 31 octobre 2019.

**DECIDE** que la prestation sera réalisée moyennant un forfait maximum de 10 000 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de fauchage des accotements telle qu'annexée à la présente.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune.

**Réhabilitation Garage Saint-André - Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Garage Saint-André, sis La Trappe, en atelier municipal, trois architectes ont été consultés en vue de l'établissement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Après dépouillement des offres, il propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse qui a été remise par M. Amar GUERGOUR, Architecte DPLG à Viscomtat.

Le montant de cette offre s'élève à 13 455 € HT, pour un coût prévisionnel de travaux de 117 000 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du Garage Saint-André à M. Amar GUERGOUR, Architecte DPLG, sis Cornillon 63250 VISCOMTAT.

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document afférent à ce dossier.

**PRECISE** que les architectes « conseil » du PNR Livradois-Forez et du CAUE seront consultés dans le cadre de ce projet.

**Réhabilitation Garage Saint-André**
**Demande de subvention à la Région et au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 70/2016 du 08/12/2016 par laquelle l'assemblée a approuvé le programme de travaux relatif à la réhabilitation du Garage Saint-André, sis La Trappe, en atelier municipal et sollicité l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental. Il rappelle que pour des raisons budgétaires cette opération n'a pas pu être engagée en 2017, ni en 2018.

Afin de lancer cette opération en 2019, il est nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental avec une réactualisation des coûts, l'estimation initiale datant de 2016.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux relatif à la réhabilitation du Garage Saint-André en atelier municipal, réactualisé.

En effet, la Commune de Saint-Victor-Montvianeix dispose aujourd'hui d'un bâtiment destiné au service technique non adapté aux besoins. Cette réhabilitation prévoit notamment la création d'un vestiaire et d'un bureau pour les agents dans une partie et l'autre partie sera un garage pour stocker les véhicules.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de travaux relatif à la réhabilitation du Garage Saint-André en atelier municipal et dont le coût prévisionnel s'élève à 131 955 € HT.
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet (conventions, autorisations d'urbanisme…).
- d'adopter le plan de financement suivant :

| | |
|---|---|
| **Conseil Départemental -FIC** | 32 989 € |
| **État - DETR** | 38 788 € |
| **Région AURA** | 33 787 € |
| **Commune - Autofinancement** | 26 391 € |

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal 2019.
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du « Plan en faveur de la ruralité ».
- précise que les dépenses liées à ce projet seront imputées sur la section investissement du Budget communal et que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 32/2018 du 24/09/2018, transmise en sous-préfecture le 27/09/2018.

## Propriétaires, vous souhaitez mettre un logement en location ? Locataires, vous recherchez un logement ? Connaissez-vous les règles du droit locatif ?

Le contrat de location d'un logement loué à titre de résidence principale doit être écrit. Il peut être établi directement entre le propriétaire et le locataire, "sous seing privé" (sur papier libre), ou par un notaire, c'est alors un acte notarié.

### Le bail

Depuis le 1er août 2015, les contrats de location à titre de résidence principale pour des logements vides ou meublés doivent être conformes au bail type (décret du 29.5.15). Le bail type contient les clauses essentielles et obligatoires qui doivent être insérées dans le contrat de location.

A titre d'exemple, le contrat de location doit mentionner les noms et adresses du propriétaire, de son mandataire éventuel (agence), du locataire et la durée de la location à savoir trois ans pour un logement loué vide (si le propriétaire est un particulier), et un an en location meublée.

Le contrat décrit le logement et ses annexes (cave, garage..), indique la surface habitable, le montant et les termes de paiement du loyer (ainsi que les conditions de sa révision éventuelle), le montant éventuel du dépôt de garantie (limité à un mois de loyer hors charges en logement vide et 2 mois en meublé).

Certaines clauses sont interdites. Ainsi, même si elles figurent dans le contrat, elles sont nulles (exemple, imposer le paiement du loyer par prélèvement automatique).

### Les annexes

Doivent être obligatoirement joints au bail :

- le dossier de diagnostic technique (selon les situations, le diagnostic de performance énergétique, un état de l'installation intérieure d'électricité ou de gaz, un état des risques technologiques, un constat de repérage du plomb…).
- une notice d'information relative aux droits et aux obligations des locataires et des bailleurs (arrêté du 29.5.15)
- Si l'immeuble est en copropriété, les extraits du règlement de copropriété concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, ainsi que le nombre de millièmes que représente le logement pour chaque catégorie de charges.

### L'état des lieux

Ce document essentiel, établi lors de la remise des clés et au moment de leur restitution, décrit précisément l'état du logement. À l'entrée dans le logement, le locataire peut demander à compléter l'état des lieux, dans un délai de dix jours. Pour l'état des éléments de chauffage, ce complément peut même intervenir pendant le premier mois de la période de chauffe.

### Sécuriser la location

Un propriétaire peut :

- recourir à une assurance loyers impayés,
- demander au locataire un garant
- ou solliciter la garantie VISALE (www.visale.fr)

### Nouveau :

La loi ELAN du 23.11.2018 crée le bail mobilité, réservé à certaines situations professionnelles de locataires (en apprentissage, étudiants.), avec un bail de courte durée de 1 à 10 mois.

Pour en savoir plus :

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme

**Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FD 04 73 42 30 75 - *contact@adil63.org* - www.adil63.org**

Informations - Hiver 2018

# Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez

Le schéma de cohérence territoriale - le SCoT - est un document d'urbanisme qui fixe un cadre pour les collectivités pour un aménagement du territoire plus équilibré et solidaire, dans le respect des principes du développement durable et du Grenelle de l'environnement. Le SCoT Livradois-Forez regroupe trois Communautés de communes : Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez.

L'ambition du projet et de renforcer l'attractivité du territoire en améliorant le cadre de vie et en répondant aux besoins des habitants en vue d'attirer de nouvelles populations.

En 2017, les élus ont élaboré ensemble un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui exprime les grands objectifs à atteindre dans les vingt prochaines années (pour plus d'information : www.scot-livradois-forez.fr ).

L'année 2018 a été consacrée à l'écriture du document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui précise les orientations permettant de mettre en œuvre le PADD.

Le 21 janvier 2019, le SCoT a été arrêté et il est actuellement soumis pour avis aux partenaires. La population sera consultée et, une fois approuvé, il devra être mis en œuvre.

Les documents d'urbanismes locaux devront être compatibles avec les orientations du SCoT Livradois-Forez.

**Contact : Clémentine LHUILLIER**
**Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez**
Maison du Parc - 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont - Tél : 04 73 95 57 57
info@parc-livradois-forez.org - www.parc-livradois-forez.org
Le site « l'actualité du SCoT Livradois-Forez »

**Le SCoT Livradois-Forez**
Un territoire regroupant
au 1er janvier 2018...

102 communes puydômoises
(dont 84 situées dans le périmètre classé «PNR Livradois-Forez»)
3 intercommunalités
84 063 habitants*

... sur un territoire de plus de 2 080 km².

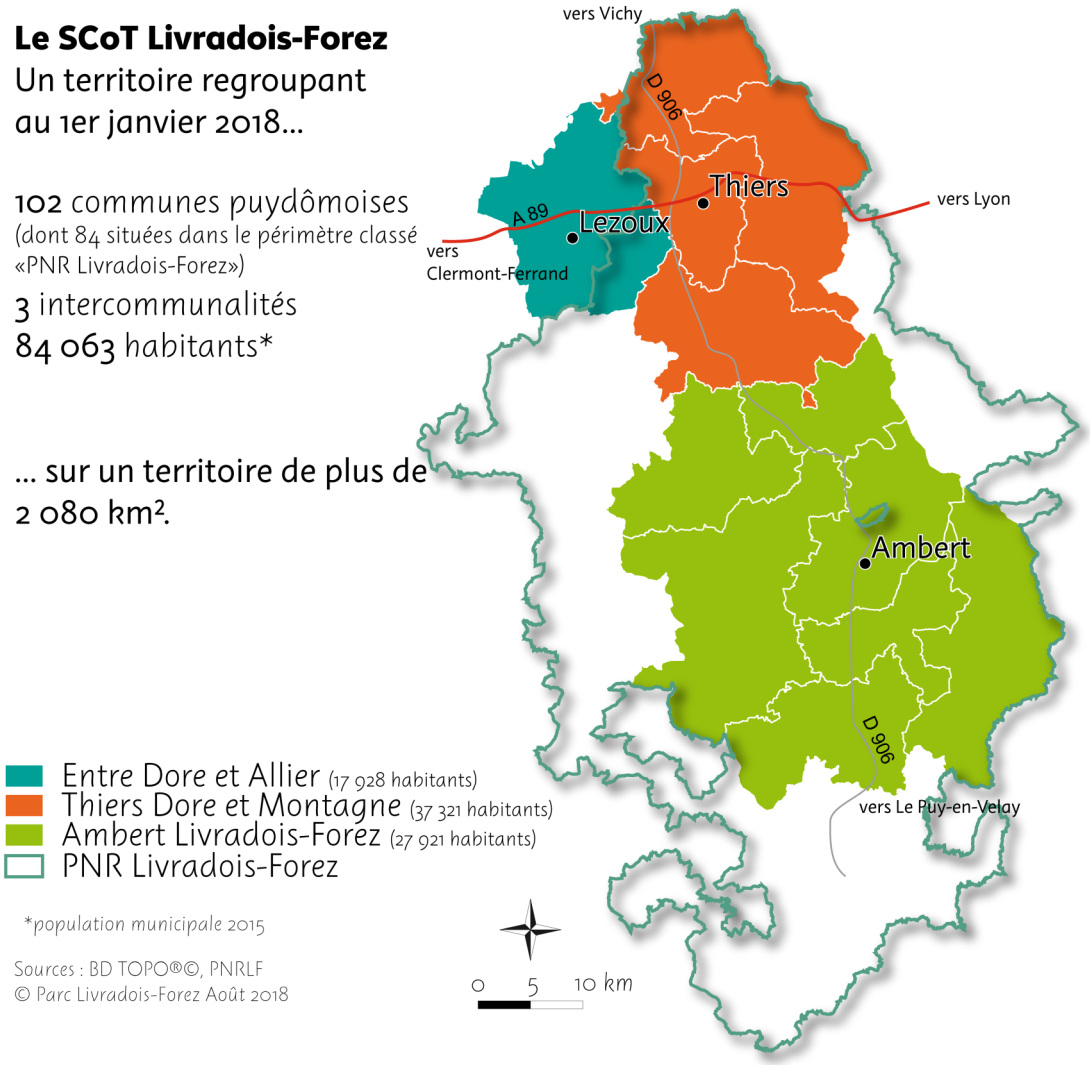


*population municipale 2015

Sources : BD TOPO®©, PNRLF
© Parc Livradois-Forez Août 2018

MANIFESTATIONS COMMUNALES

## LE GOÛTER DES AÎNÉS

C'est maintenant un rituel bien établi, chaque année en décembre le CCAS invite les ainés de la commune à venir recevoir leur colis de fin d'année.

C'est une occasion de se retrouver autour d'un feu de bois pour un goûter, accompagné par le son de la cabrette, la vielle et l'accordéon du groupe de musique trad' Marcottage, fidèle chaque année à cette manifestation.

Les membres du CCAS avaient joliment paré la salle du Club rural et préparé toute sorte de bonnes choses permettant ainsi de passer une soirée encore très réussie.

Rappelons que le colis de fin d'année est distribué par le CCAS aux personnes âgées de plus de 70 ans et résidant sur la commune.

## LA NUIT DE LA CHOUETTE

Depuis maintenant plus de 20 ans, la LPO organise tous les deux ans cet évènement exceptionnel pour connaître les chouettes et hiboux mais également leurs compagnons de la vie nocturne.

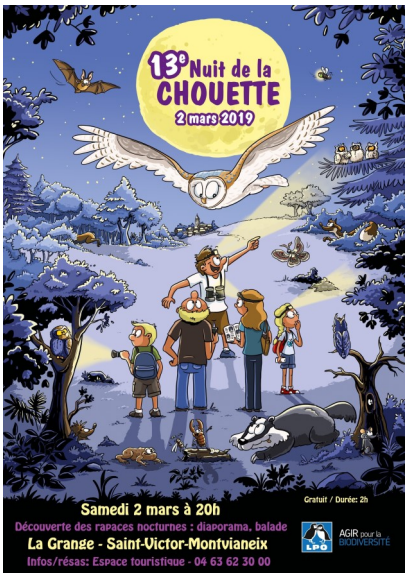


Le 02 mars dernier, Mme Valérie DUPIC du Centre Permanent Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes, est venue à La Grange, nous présenter les rapaces nocturnes qui animent la nuit de leurs hululements.

La soirée a débuté par la projection d'un diaporama présentant les chouettes et hiboux présents sur notre territoire avant de partir guetter leur chant au clair de lune.

Après avoir écouté le chant de plusieurs chouettes hulottes, cette 13ème Nuit de la chouette s'est clôturée par la partage de pâtisseries et d'une infusion de plantes sauvages.

Cette animation était organisée par la Maison du tourisme du Livradois-Forez de Celles-sur-Durolle.

INITIATIVE LOCALE

## PROJET

Madame Christiane BOST souhaite monter une association pour personnes amputées dans la région Thiernoise et les environs, notamment l'Allier et la Loire, départements limitrophes au Puy-de-Dôme. Elle nous explique :

*« En effet, nous sommes nombreux à vivre avec l'amputation et il n'y a rien dans les environs, mis à part les réseaux sociaux et les centres de rééducation. Une fois rentrés chez nous, nous ne nous rencontrons jamais !*

*Étant amputée tibiale depuis 8 ans, suite à un accident de moto, j'ai contacté beaucoup de sites sur l'amputation, qui m'ont redonné l'espoir et la force de continuer.*

*Aujourd'hui, j'aimerais pouvoir aider les nouveaux amputés qui n'ont pas spécialement le moral, et qui croient que l'on ne peut plus faire de sport ou autres activités.*

*Dans un premier temps, je souhaite monter une petite équipe pour organiser des groupes de paroles et de rencontres. Puis, pourquoi pas, pratiquer des activités sportives ensemble comme le vélo, la randonnée, le quad ou autre.*

*Si vous connaissez des personnes dans votre entourage, voici mes coordonnées téléphoniques* ***BOST Christiane au 06 31 28 57 82****, et postales :* ***Pitelet - 63550 Saint-Victor-Montvianeix****.*

*N'hésitez pas à en parler autour de vous ! »*

## EXPOSITION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Le 11 novembre 2018 a vu la commémoration, partout en France, du centenaire de l'armistice mettant fin à quatre années de boucherie.

Ces quatre longues années ont été une période où l'on est passé de la guerre telle qu'elle se pratiquait au XIX$^{ème}$ siècle, à l'expérimentation de nouvelles méthodes de combat. Cependant, cette guerre a été le fossoyeur de nos campagnes. Que ce soit dans la destruction totale de certaines communes dans l'Est de la France ou dans le dépeuplement de beaucoup de communes rurales. Pas une commune n'a été épargnée dans le bilan humain. SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX a payé un lourd tribu à la défense de la nation. Cinquante de nos hommes, surtout des jeunes, ne sont pas revenus du Front. Beaucoup de ceux qui sont revenus étaient mutilés dans leur chair, beaucoup ont souffert psychologiquement des horreurs qu'ils ont pu vivre. C'est ainsi que notre commune a peu à peu décliné, cinquante familles n'ont pu se perpétuer, causant, par là-même, la chute de la population que nous avons connu après la deuxième guerre mondiale.

Aussi, il s'imposait de rendre hommage, par delà les commémorations au monument aux Morts, à tous ces disparus. Ce qui fut fait dans le cadre d'une exposition qui s'est tenue à la mairie du 11 novembre au 18 décembre. Documents photographiques, publications, correspondance, art des tranchées, équipement du poilu, décorations, étaient présentés dans la salle du conseil. On avait pu réunir également une dizaine de portraits des disparus qui seront scannés afin de les archiver.

Que tous les prêteurs soient ici remerciés.

## CONCERTS DE VOLLORE 2019

Cette année, la commune reçoit les Concerts de Vollore :

**Dimanche 21 juillet 2019**

**à 18h00, à l'Église**

**Artiste :** Quatuor Wassily, issu du CNSM de Lyon « Jeunes Talents »

## JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS & DES MOULINS

La 21$^{ème}$ édition s'est déroulée les 16 et 17 juin 2018.

À cette occasion, Le Moulin Ligonnet a ouvert ses portes à tous les curieux !

Mme Edith CANDELIER, vous propose de renouveler l'expérience ou de venir découvrir les charmes de son moulin pour la 22$^{ème}$ édition, qui se déroulera les 22 et 23 juin 2019.

Voici un petit aperçu de ce que vous pourrez découvrir au cours de la visite :

# ARTISANS / COMMERÇANTS DE LA COMMUNE

## APICULTURE

PACCAUD Christophe, Tournaire - 04.73.94.07.36

## ART

**« Céramiques Monsieur Raffal »**, Les Estivaux. Visite de l'atelier, vente sur place et stages différentes formules. Appeler avant votre visite au 06.50.23.08.88

## CHARPENTE COUVERTURE

BESSON Christian, Pitelet - 04.73.94.05.73

## DÉSINSECTISATION

FRANÇOIS Christophe **« Ça Pique »**, Les Bouches - 04.73.94.75.26 / 06.79.61.24.04

## ÉLEVAGE DE CAPRINS

BATISSE Gaëlle **« La Fontaine au Chèvrefeuille »**, L'Étang
PACHE Benoît, Le Lac

## HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

ANG Isabelle **« L'Ermitage du Vieux Poirier »**, Gîtes, Dassaud
BRAUN Pascal, Gîte, La Virade
M. et Mme COUCHET Jérôme, Gite, Duzelier
DUTHEIL Céline, Cabane et Tipi, Le Lac
MM. FORCE Jean-Philippe et MOULIER Patrick, Chambres d'hôtes et Gîtes, Montvianeix
FOUBERT Patrice, Gîtes, Moulin de Champhigne et Bancherel
GIRARD Michel, Chambres d'hôtes, Dassaud
LLOYD Gary, Chambre d'hôtes et Gîte, Pitelet
PACHE Marc-Etienne, Gîtes, Le Lac

## LOISIRS

HUYNH Jean-Jacques **« Dôme-loisirs »**, Randonnées en quad, Le Mas

## MAÇONNERIE

LE COURT Raphaël **« Raphaël bâtiment et services »**, Chez Randier
LESUEUR Thierry **« SARL AG L Services »**, L'Étang - 06.66.28.10.46

## MENUISERIE BOIS ET PVC

CHEVALERIAS Nicolas **« Nico Rénov' »**, les Trois Cerisiers - 07.60.70.86.20
Entreprise DUZELIER Christian, Pitelet

## RESTAURATION

FAURON Gisèle **« Auberge de la Louvière »**, La Trappe - 09.54.05.44.07 / 06.76.76.33.67
FAYET Olivier, Commerce alimentaire ambulant (foires et festivals), Pitelet

## SANTÉ

BERNARDIN Philippe, Infirmier libéral, Moulin de la Molière
REYNE Franck, Activités de santé humaine, La Chaumette

## SYLVICULTURE

BEAUJEU Olivier, Le Mas
DEPALLE Aimé, Pitelet
DUMAS Cyril, Mosnat
DEPALLE David, Philibin
DOZISSARD Mehdi, Philibin

AGENDA DE SAINT-VICTOR

## Avril

Samedi 06 Ciné Parc, à La Grange, à 20h30 :

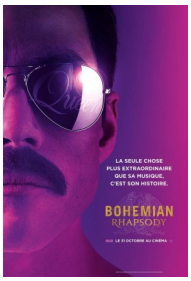


• Bohemian Rhapsody (VOstf) de Bryan Singer
avec Rami Malek, Gwilym Lee, Lucy Boynton (Biopic, Drame 2018 - Long métrage américain)
Bohemian Rhapsody retrace le destin extraordinaire du groupe Queen et de leur chanteur emblématique Freddie Mercury, qui a défié les stéréotypes, brisé les conventions et révolutionné la musique. Du succès fulgurant de Freddie Mercury à ses excès, risquant la quasi-implosion du groupe, jusqu'à son retour triomphal sur scène lors du concert Live Aid, alors qu'il était frappé par la maladie, découvrez la vie exceptionnelle d'un homme qui continue d'inspirer les outsiders, les rêveurs et tous ceux qui aiment la musique.

Samedi 13 Coups de cœur du Festival du court-métrage 2019, à La Grange :
- Séance Jeune public à partir de 5 ans, à 16h30
- Séance Ados-Adultes, à 20h30

Jeudi 18 Ciné Discussion, à La Grange, à 20h30 :

• Le Temps des Forêts de François-Xavier Drouet (Documentaire français 2018)
Symbole aux yeux des urbains d'une nature authentique, la forêt française vit une phase d'industrialisation sans précédent. Mécanisation lourde, monocultures, engrais et pesticides, la gestion forestière suit à vitesse accélérée le modèle agricole intensif. Du Limousin aux Landes, du Morvan aux Vosges, Le Temps des forêts propose un voyage au cœur de la sylviculture industrielle et de ses alternatives. Forêt vivante ou désert boisé, les choix d'aujourd'hui dessineront le paysage de demain.

Dimanche 21 Repas Pâques Party de l'Amicale Laïque, à la Salle des Fêtes de Pitelet

Samedi 27 Ciné Parc, à La Grange, à 20h30

## Mai

Mercredi 08 Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945, au Monument aux Morts

Samedi 18 Ciné Parc, à La Grange, à 20h30

## Juin

Samedi 08 Ciné Parc, à La Grange, à 20h30

Samedi 29 Ciné Parc, à La Grange, à 20h30

## Juillet

Samedi 20 Ciné Parc, à La Grange, à 21h00

Dimanche 21 Concerts de Vollore 2019, à 18h00 à l'Église

Samedi 27 « Marché Gourmand » par le Comité des Fêtes, au Bourg de St-Victor-Meix

## Août

Samedi 10 Ciné Parc, à La Grange, à 21h00

## Septembre

Samedi 21 Ciné Parc, à La Grange, à 20h30

## Octobre

Samedi 12 Ciné Parc, à La Grange, à 20h30

Samedi 19 5ème Fête des « Cucurbitacées » par le Comité des Fêtes, à La Grange